



ÉCOLE MOISSON-D'ARTS, LA CHANTERELLE,  
NOTRE-DU-SOUIRRE ET RIOU

## Assemblée publique

Date : Lundi 19 juin 2023  
Heure : 19 h  
Endroit : Restaurant de l'Hôtel Levesque, Rivière-du-Loup

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
1. <b>Mot de bienvenue, ouverture de l'assemblée et vérification du quorum</b>	Mme Émilie Benoît et M. Étienne Michaud souhaitent la bienvenue aux membres et font la vérification du quorum.  Absents : Mme Mélanie Côté, Mme Nancy Dubé, M. Dany Dupuis	
2. <b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>	Mme Émilie fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande si des ajouts sont nécessaires.  <b>IL EST PROPOSÉ PAR</b> Mme Véronique April <b>QUE</b> l'ordre du jour soit adopté en modifiant les numéros des points et la journée de la réunion.  <b>La proposition est adoptée à l'unanimité.</b>	
3. <b>Lecture et adoption de procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 24 avril 2023</b>	M. Étienne fait les suivis du procès-verbal de la réunion du Conseil d'établissement le 24 avril 2023.  Suivi de la dernière réunion : Demande de faire la correction de l'endroit de la réunion et petite coquille d'orthographe.  <b>IL EST PROPOSÉ PAR</b> Mme Brigitte Lévesque <b>QUE</b> le procès-verbal de la réunion du 24 avril 2023 soit approuvé tel quel.  <b>La proposition est adoptée à l'unanimité.</b>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<p><b>4. Points de la direction :</b></p> <p><b>4.1 Budget annuel et engagement pour 2023-2024 (adoption);</b></p>	<p>M. Étienne présente la répartition des budgets de base pour l'année 2023-2024 pour les écoles et explique la façon de distribuer les sommes dans les quatre écoles. Pour la prochaine année, le budget du conseil d'établissement sera dans cette répartition (6**).</p> <p>M. Étienne présente ensuite les mesures dédiées, protégées et décentralisées. Il présente les mesures et les montants qui sont dédiés à chacune. M. Étienne explique aux membres les différentes dépenses autorisées dans les mesures et explique qu'elles seront principalement utilisées par l'embauche des ressources pour les élèves (TES, ortho, soutien pédagogique, etc.). Les montants sont engagés en prévoyant le plus haut échelon pour ne pas faire de déficit à la fin de l'année.</p> <p>Adoption du budget de l'école 2023-2024</p> <p>Considérant que conformément à l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter le budget annuel de l'école proposé par la direction, et le soumettre à l'approbation du centre de services scolaire;</p> <p>Considérant que la répartition des ressources financières s'établit à partir de l'effectif scolaire de l'année précédente, soit celle du 30 septembre 2022, cela, selon la recommandation du comité de répartition des ressources (CRR);</p> <p>Considérant que conformément à l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, selon la disponibilité d'utilisation permise par le Ministère, et si le comité de répartition des ressources institué en vertu de l'article 193.2 en fait la recommandation et que le conseil d'administration du centre de services scolaire y donne suite;</p>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<p data-bbox="163 1149 667 1252"><b>4.2 Matériel scolaire et liste de petit matériel pour 2023-2024 (consultation);</b></p> <p data-bbox="163 1369 583 1433"><b>4.3 Frais chargés aux parents (approbation);</b></p>	<p data-bbox="764 99 1539 329">Considérant que conformément à l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut, au nom du centre de services scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;</p> <p data-bbox="764 367 999 399">Il est proposé que</p> <p data-bbox="764 435 1539 532">Le conseil d'établissement adopte le budget de l'École Moisson d'Arts, La Chanterelle, Notre-Dame-du-Sourire et Riou au montant de <u>420 695 \$</u> établi comme suit :</p> <p data-bbox="764 570 1539 634">Total des mesures dédiées, protégées et décentralisées (unité 5**) : <u>381 931\$</u></p> <p data-bbox="764 670 1539 967">Total du budget de base décentralisé (unité 6**) : <u>38 931\$</u> et qu'il soit soumis au centre de services scolaire pour approbation conformément à l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique, étant entendu que ce budget pourra être rajusté des surplus budgétaires de l'école, selon l'utilisation disponible et permise par le Ministère, s'il y a lieu, ou selon toute modification apportée par le Ministère et/ou tout apport financier additionnel dans le courant de l'année scolaire.</p> <p data-bbox="764 1003 1335 1036"><b>La proposition est adoptée à l'unanimité.</b></p> <p data-bbox="764 1138 1520 1235">Les documents sont partagés pour consultation sur place et M. Étienne s'informe si les membres ont des questions - commentaires.</p> <p data-bbox="764 1338 1520 1468">Les factures seront pratiquement comme celles de la dernière année. Toutes les listes conservent le maximum de 80\$ à ne pas dépasser. La majorité sera même en dessous de la limite.</p>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<p data-bbox="163 462 688 560"><b>4.4 Bilan du plan de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école (information);</b></p> <p data-bbox="163 922 625 954"><b>4.5 Projet éducatif (information);</b></p>	<p data-bbox="766 99 1522 164"><b>IL EST PROPOSÉ</b> par Mme Nathalie Roy de conserver le montant maximum 80\$ pour tous les cycles.</p> <p data-bbox="766 201 1522 298"><b>Et QUE</b> pour chaque classe, la liste du petit matériel ainsi que la liste des cahiers d'activités ainsi que les coûts reliés à l'achat de ceux-ci soient adoptés tels quels.</p> <p data-bbox="766 336 1333 368"><b>La proposition est adoptée à l'unanimité.</b></p> <p data-bbox="766 470 1501 834">Mme Audrey explique aux membres les choses mises en place comme l'ajout de surveillant, rappel des stratégies de bienveillance, etc. Participation pour certaines classes au programme Hors-piste. Il y a eu des interventions sporadiques tout au long de l'année pour aider la gestion des conflits entre certains élèves. Mme Audrey a aussi fait passer un questionnaire à tous les élèves de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année. Les élèves s'entendent pour dire que le climat dans leur école est favorable aux apprentissages et qu'ils se sentent en sécurité et appuyés par leurs enseignants.</p> <p data-bbox="766 937 1501 1002">M. Étienne explique aux membres les différents objectifs du plan d'action et informe si réalisation de ceux-ci.</p> <ol data-bbox="739 1039 1480 1570" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="739 1039 1480 1169">1. Réduire l'écart des résultats entre les filles et les garçons au 2<sup>e</sup> cycle en lecture. L'objectif n'a pas été atteint. Les absences liées à la pandémie sont principalement pointées pour cet échec.</li> <li data-bbox="739 1239 1480 1369">2. Diminuer le nombre d'élèves éprouvant des difficultés en langage oral. Des activités de stimulation du langage ont été faites au préscolaire. Les effets de la pandémie ont aussi une influence sur cet échec.</li> <li data-bbox="739 1503 1480 1570">3. Porter à 100% le nombre d'élèves actifs physiquement au primaire.</li> </ol>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<p><b>4.6 Rapport annuel du conseil d'établissement (adoption);</b></p>	<p>4. Maintenir un milieu de vie sain, sécuritaire et proactif dans la lutte contre la violence et l'intimidation.</p> <p>Le rapport annuel a été préparé par la direction et la présidente, Mme Émilie fait la lecture aux membres de son message. Le rapport sera envoyé au Centre de services scolaire.</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Pier Sirois Que le rapport annuel de l'année 2022-2023 soit approuvé tel quel.</b></p> <p><b>La proposition est adoptée à l'unanimité.</b></p>	
<p><b>5. Point du personnel des écoles :</b></p> <p><b>5.1 Photos scolaires (information) ;</b></p>	<p>Les enseignants mentionnent que les activités et voyages de fin d'année prévus auront lieu tout au long de la semaine du 20 juin. Des jeux gonflables pour certaines écoles à des journées différentes, des activités spéciales pour les finissants, des sorties et des activités spéciales pour les plus jeunes.</p> <p>M. Étienne informe que Mme Cynthia Panos est réservée pour la prochaine année et les photos seront prises à l'extérieur dans la semaine du 11 septembre 2023. Les dates réservées sont le 11 et le 14. Elle a avisé que ce sera sa dernière année.</p>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
6.1 Point du service de garde	Mme Mélanie étant absente, il n'y a pas de nouvelle du service de garde à partager.	
7 Point du représentant au comité de parents :	M. Dylan informe que lors de la dernière réunion il a été parlé de bonification des budgets par le gouvernement afin de se rapprocher le plus possible de la gratuité scolaire. Il dit que M. Dupuis n'était pas présent à la dernière réunion.	
8. Point du représentant de la communauté :	Aucune information nouvelle.	
9.1 Rapport du trésorier;	<p>Les frais de repas seront payés par le budget de fonctionnement du conseil d'établissement.</p> <p>Les formulaires de demande de remboursement pour les frais de déplacement sont remis aux membres et le remboursement se fera, via les ressources financières, au courant de l'été.</p>	
10. Période de questions de l'assemblée;	Aucune question	
12. Autres points : 12.1	Aucun	
13. Date de la prochaine rencontre :	Assemblée générale annuelle le 11 septembre 2023 à l'école Moisson-d'Arts	
11. Levée de l'assemblée	Levée de l'assemblée à 21h27 proposée par <b>Mme Marie-Pier Sirois.</b>	

Étienne Michaud, directeur

Émilie Benoit, présidente